



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 26 février 2018

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent excusé : Monsieur Charles-Ange GINESY

**RAPPORT N° 18-B15 - PRÉSENTATION DES PROJETS DE CONSTRUCTION
DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TOURRETTE-LEVENS, SAINT
MARTIN-DU-VAR, ROQUEBILLIÈRE ET PUGET-THÉNIERS**

Par délibérations des 8 décembre 2014 et 18 janvier 2018, vous avez approuvé le lancement des projets de construction des centres d'incendie et de secours de Tourette-Levens, Saint-Martin-du-Var, Roquebillière et Puget-Thénières. Ce rapport a pour objet de vous présenter ces projets de manière plus détaillée.

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE TOURRETTE LEVENS

Le terrain, d'une contenance de 4 105 m², proposé par la commune se situe quartier Brocarel, à proximité du stade municipal du même nom. Il est desservi par les réseaux nécessaires. Ce terrain a fait l'objet d'une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du P.L.U. communal afin de permettre la réalisation de l'opération : arrêté métropolitain du 14 avril 2016. L'arrêté du permis de construire a été obtenu le 1er février 2017, purgé de ses délais de recours le 20 mars et le terrain est en cours de cession au SDIS à l'euro symbolique.

La surface utile du projet envisagé est de 620 m² et se décompose de la façon suivante :

Nature des locaux	Détail des locaux	Surfaces
Rez-de-chaussée		365 m²
	Vestiaires H/F	
	Buanderie	
	Local stockage	
	Local fontainerie	
	4 travées engins	
	1 travée VSAV avec local de nettoyage	

Entresol		75 m²
	Salle de musculation	
	Local archives	
	Local entretien	
	Magasin général	
R+1		174 m²
	3 bureaux administratifs	
	Local foyer/ESR	
	2 groupes de 2 chambres avec cabine de douche commune	
	2 chambres de deux lits avec cabine de douche pour chaque chambre	

La cour de manœuvre intégrera une aire de stationnement véhicules des personnels de garde ainsi qu'une aire de lavage des véhicules.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 3 M € TTC.

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE SAINT MARTIN DU VAR

Le terrain proposé par la commune se situe à proximité de la gendarmerie, rue des poiriers. Il a une contenance de 2 360 m², est desservi par les réseaux nécessaires.

La surface utile totale du projet envisagé est de 1 442 m² et se décompose de la façon suivante :

Nature des locaux	Détails des locaux	surfaces
Centre de secours		1 108 m²
	Administration	76 m ²
	Lieux de vie/restauration/hébergement	316 m ²
	Remises/locaux de soutien	547 m ²
	Cour de manœuvre/tour de manœuvre	
Poste de commandement		334 m²
	Administration	190 m ²
	Formation/salle de réunion	72 m ²
	Locaux de soutien	72 m ²

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 4 M € TTC pour le CIS et 1,5 M € TTC pour le poste de commandement.

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE ROQUEBILLIERE

Le terrain situé route de la Vésubie, au lieu-dit les 'Gordolons' est une ancienne base de la subdivision de l'équipement.

Cette dernière est constituée d'un bâtiment existant de 460 m² sur 2 niveaux, dont 206 m² d'anciens logements à l'étage, 200 m² de caves et chaufferie au rez-de-chaussée, d'un garage de 54 m² et du terrain nécessaire à la construction d'une remise.

Le programme est le suivant :

Réhabilitation du bâtiment existant	Surface : 206 m²
Locaux administratifs :	Bureau chef de centre
	Bureau adjoints
	ESR/Foyer
Hébergement	4 chambres individuelles
Remise et locaux annexes	Surface : 456 m²
Remise	VSAV / CCFM / CCFM / VPSR / VL / VLHR
Autres locaux	Poste de garde/chef de garde
	Salle de cours et de réunion
	Local réserve formation
	Salle de sport
	Sanitaires
	Vestiaires hommes
	Vestiaires femmes
Logistique	Fontainerie
	Pharmacie VSAV
	Nettoyage matériels VSAV
	Magasin général
	Magasin remise

Il convient de prévoir les équipements complémentaires suivants :

- décrotoir
- aire de lavage
- poteau d'incendie
- groupe électrogène
- puisard
- stationnement 8 VL

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 1,86 M €.

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE PUGET THENIERS

Le terrain proposé par la commune, d'une contenance de 10 511 m², se situe au-dessus de la piscine municipale. La parcelle devra être découpée à l'issue de la purge des délais de recours du permis de construire afin de permettre à la mairie de disposer de la partie basse du terrain.

Ce terrain n'est pas viabilisé. Un document d'arpentage, un plan de bornage et un plan topographique sont les premiers éléments nécessaires au démarrage des études préalables après accord avec les services techniques quant au découpage du foncier.

Il vous est proposé d'approuver ces projets de construction et d'autoriser M. le président du conseil d'administration, d'une part, à entreprendre toute démarche et procédure utile et, d'autre part, à signer tout document relatif à cet effet.

Enfin, à l'issue de cette réunion, vous seront communiquées les informations concernant les nouvelles orientations relatives à la mise en œuvre du programme bâtementaire du SDIS.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les projets de construction des CIS de Tourrettes-Levens, Saint-Martin-du-Var, Roquebillière, Puget-Théniers et d'autoriser M. le président du conseil d'administration, d'une part, à entreprendre toute démarche et procédure utile et, d'autre part, à signer tout document relatif à cet effet.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Angé GINESY

